

0250007X
ACADEMIE DE BESANCON
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE VICTOR HUGO
1 RUE REMBRANDT
25052 BESANCON CEDEX
Tel : 0381419888

ACTE TRANSMISSIBLE DE LA COMMISSION PERMANENTE

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement : 33

Année scolaire : 2017-2018

Nombre de membres de la CP : 12

Quorum : 7

Nombre de présents : 9

La commission permanente

Convoquée le : 30/04/2018

Réunie le : 17/05/2018

Sous la présidence de : Dominique Charbonnier

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-41

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-22, R.421-41, R.421-54

- le code des marchés publics

- la délibération du conseil d'administration du 23/11/2017 portant délégation de certaines attributions à la commission permanente

Sur proposition du chef d'établissement, la commission permanente autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

La CP autorise le chef d'établissement à signer une convention avec la DAAC pour un projet dans le domaine de l'architecture pour les élèves de STI2D

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0